

# **SOCIETE GENERALE SFH**

Société Anonyme au capital de 375 000 000 euros

Siège Social : 17, cours Valmy 92800 Puteaux

445 345 507 R.C.S Nanterre

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019**



# **PREAMBULE**

**Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux dispositions des articles L.451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.**

**Ce document est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.**

**Il est mis à disposition sur le site <https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/investisseurs/investisseurs-dette> .**

# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH</b>	<b>4</b>
<b>2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE</b>	<b>7</b>
<b>3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019</b>	<b>21</b>
<b>4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE</b>	<b>59</b>
<b>5. LISTE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT DE L'HABITAT EN VIE AU 30 JUIN 2019</b>	<b>61</b>
<b>6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES</b>	<b>62</b>
<b>7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>64</b>

# 1. PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH

---

## 1.1 Historique et présentation de Société Générale SFH

La Société a été créée le 23 janvier 2003 sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration.

Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement a, lors de sa séance du 23 juin 2009, agréé la Société en qualité de société financière.

La Société dont l'ancienne dénomination sociale était VIRIX, est ensuite devenue Société Générale FHF par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2010.

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation bancaire et financière a créé le statut de Société de Financement de l'Habitat dont le régime est désormais prescrit par le Code monétaire et financier, et les établissements de crédit agréés en qualité de société financière par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ont pu opter pour ce statut.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé la Société à opter pour ce statut de Société de Financement de l'Habitat le 28 mars 2011. En conséquence, la Société, par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 18 avril 2011, a changé de dénomination sociale pour devenir Société Générale SFH. Société Générale SFH (ci-après dénommée « Société Générale SFH » ou la « Société ») possède un agrément en qualité d'établissement de crédit spécialisé - société de financement de l'habitat.

Le Conseil d'Administration du 18 avril 2011 a approuvé la création et le dépôt auprès de l'AMF, pour l'obtention d'un visa, d'un Prospectus de base pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (« OFH ») grâce à un Programme « Euro Medium Term Note ».

Société Générale SFH est détenue à 99,99 % par SOCIETE GENERALE et à 0.01% par SOGEPARTS, elle-même filiale à 100% de SOCIETE GENERALE.

Société Générale SFH a principalement une activité de crédit. Elle ne reçoit pas de dépôts du public et n'effectue aucune mise à disposition ou gestion de moyens de paiement.

Par ailleurs, afin de se mettre en conformité avec l'ordonnance du 27 juin 2013 qui impose aux établissements de crédit de recevoir des fonds remboursables du public, Société Générale SFH a réalisé en novembre 2015 une émission d'Obligations de Financement de l'Habitat au format « *retail* » dont les caractéristiques lui permettent d'être assimilée à des fonds remboursables du public.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs tels que définis aux articles L. 513-28 à L. 513-33 du Code Monétaire et Financier (les « Actifs Éligibles »).

Elle a pour activité le refinancement des portefeuilles de prêts immobiliers octroyés par les réseaux du groupe SOCIETE GENERALE au moyen de l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat disposant du meilleur

échelon de crédit et admises aux négociations sur tout marché réglementé d'un état membre de l'Union Européenne.

Ainsi, Société Générale SFH consent à SOCIETE GENERALE des prêts garantis par la remise de créances de prêts personnels immobiliers consentis par les réseaux du groupe SOCIETE GENERALE.

Ces prêts sont refinancés par l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat qui à ce jour sont notées Aaa par Moody's et AAA par Fitch Ratings.

Son activité s'inscrit donc dans le cadre de la stratégie de refinancement du groupe SOCIETE GENERALE en contribuant à la diversification des sources de refinancement du groupe via l'émission d'obligations sécurisées ainsi qu'à la diminution du coût global de refinancement du groupe grâce au refinancement des actifs éligibles à un coût compétitif.

## **1.2 Fonctionnement de Société Générale SFH**

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la gouvernance est décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, Société Générale SFH ne dispose pas de personnel. La gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 du même code ne pouvant être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de financement de l'habitat par contrat, l'ensemble de sa gestion est donc contractuellement délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Dans ce contexte, la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables ;
- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité.

## **1.3 Dispositions réglementaires applicables**

Société Générale SFH est un établissement de crédit spécialisé au sens de l'article L.513-1 du Code monétaire et financier qui, en cette qualité, ne peut effectuer que les opérations de banque résultant des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres ou de la décision d'agrément qui la concerne.

Conformément à son agrément en tant que société de financement de l'habitat, Société Générale SFH « *a pour objet exclusif de consentir ou de financer des prêts à l'habitat et de détenir des titres et valeurs dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat* » dans les conditions définies aux articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier.

En tant qu'établissement de crédit, Société Générale SFH est soumise à la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et au respect des dispositions du Règlement européen n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (« CRR », *Capital Requirement Regulation*).

Société Générale SFH est exemptée du respect sur base individuelle des ratios de capital, conformément aux dispositions de l'article 7 de CRR.

Son statut de société de financement de l'habitat implique notamment :

- un objet social limité à l'acquisition d'actifs répondant à des critères d'éligibilité stricts fixés par la loi,
- l'application de dispositions législatives dérogatoires à la faillite, inhérentes à ce type de structure d'émission d'obligations sécurisées (covered bonds), parmi lesquelles figurent l'absence d'accélération du passif ainsi que l'existence d'un privilège légal au bénéfice des porteurs d'obligations de financement de l'habitat (« OFH ») en application de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier.

## 2. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

---

### Société Générale SFH

Société Anonyme au capital de 375.000.000 euros  
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
445 345 507 RCS NANTERRE

### RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2019

#### I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2019

Au 30 juin 2019, le bilan présente un total de 35 394,57 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2018, le total bilan était de 34 481,32 millions d'euros. La variation s'explique principalement par les émissions d'OFH pour un montant global de 2 500 millions d'euros en date du 27 juin 2019, pour lesquelles du collatéral supplémentaire a été intégré et par le remboursement du *Prematurity test* reçu de Société Générale, qui couvrait le paiement du principal de la souche n° 13 arrivant à maturité le 14 mars 2019 pour un montant de 1,5 milliards d'euros.

L'encours des OFH au 30 juin 2019 est de 34 615,41 millions d'euros dont 115,41 millions d'euros d'intérêts courus non échus. Au 31 décembre 2018, l'encours d'OFH était de 32 078,31 millions d'euros dont 178,31 millions d'euros d'intérêts courus non échus.

Les fonds propres au 30 juin 2019 s'élèvent à 572,45 millions d'euros.

#### Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30/06/2019	31/12/2018
Total Actif	35 394,6	34 481,3
Dont Opérations avec la clientèle (prêts accordés à SOCIETE GENERALE et placements auprès de SOCIETE GENERALE )	35 137,7	32 551,9
Total Emissions / OFH	34 615,4	32 078,3
Total Fonds Propres	572,4	555,6

## A- Evolution des actifs

### 1. Evolution du cover pool (portefeuille d'actifs éligibles)

Société Générale SFH (ci-après « **Société Générale SFH** » ou la « **Société** ») étant parfaitement adossée en montant et maturité, chaque nouvelle émission d'Obligation de Financement de l'Habitat (OFH) donne lieu parallèlement à la mise en place d'un nouveau tirage de prêt collatéralisé pour un montant et une durée équivalents.

Au 30 juin 2019, l'actif de Société Générale SFH en base sociale était essentiellement constitué de créances de prêt sur SOCIETE GENERALE accordés par Société Générale SFH au titre du contrat de prêt collatéralisé, pour un montant équivalent aux séries d'OFH émises par la Société, soit 34 500 millions d'euros.

Quant aux actifs reçus à titre de garantie, ils sont composés d'un portefeuille de prêts personnels immobiliers (PPI), apporté en garantie par Société Générale, par le groupe Crédit du Nord depuis juillet 2015, par BFCOI (Banque Française Commerciale Océan Indien) depuis octobre 2015, et par Boursorama Banque depuis juin 2017. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers apparaît au hors bilan de Société Générale SFH.

Dans tous les cas, ces portefeuilles de créances sont composés de prêts personnels immobiliers cautionnés à 100 % par Crédit Logement.

Le portefeuille de couverture, constitué de prêts personnels immobiliers apportés en garantie des OFH, représente au 30 juin 2019 un encours de 39 332 millions d'euros, dont environ 25 723 millions d'euros originés par SG/BDDF (soit 65,4%), environ 9 341 millions d'euros originés par Crédit du Nord (soit 23,7%), environ 4 189 millions d'euros originés par Boursorama Banque (soit 10,7%) et environ 78 millions d'euros originés par BFCOI (soit 0,2%).

La répartition géographique du portefeuille se décomposait comme suit à fin juin 2019, en cohérence avec l'implantation historique du réseau SOCIETE GENERALE :

<b>Régions</b>	<b>% prêts personnels immobiliers</b>
Ile-de-France (Paris inclus)	37,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	10,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,2%
Hauts de France	10,0%
Occitanie	7,2%
Nouvelle Aquitaine	6,8%
Normandie	4,6%
Grand Est	3,6%
Pays de la Loire	3,3%
Bretagne	2,2%
Centre	2,2%
Bourgogne-Franche-Comté	1,5%
Corse	0,6%
DOM – TOM	0,5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

Le portefeuille d'actifs est rechargé mensuellement, de manière à satisfaire à tout moment les critères d'éligibilité ainsi que la sur-collatéralisation nécessaire au respect du ratio réglementaire d'une part, et du taux minimum de surdimensionnement requis par les agences de notation Fitch et Moody's d'autre part. Les créances devenues inéligibles sont exclues du portefeuille et remplacées par de nouvelles créances éligibles de manière à conserver un ratio stable entre le portefeuille d'actifs et le stock total d'OFH émises.

Ainsi, le portefeuille est composé exclusivement de créances saines, les créances présentant des impayés ou en défaut étant systématiquement exclues du portefeuille mensuellement.

A fin juin 2019, le taux de surdimensionnement de Société Générale SFH reste stable à hauteur de 114 %.

## 2. Evolution des valeurs de remplacement

Au 30 juin 2019, les valeurs de remplacement représentent un total de 511,91 millions d'euros, essentiellement composées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs de remplacement représentent 1,48 % de l'encours d'OFH (le maximum légal étant fixé à 15 %).

### **B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège**

Au cours du premier semestre 2019, Société Générale SFH a réalisé une émission syndiquée avec taille de bilan stable :

- Série 85 du programme EMTN : émission syndiquée du 29 janvier 2019, pour un montant nominal de 1 000 millions d'euros, maturité 29 janvier 2027, servant un coupon de 0,75%. Cette émission fait suite au remboursement anticipé total de la série « retained » 80 pour un montant de 750 millions et au remboursement anticipé partiel de la série « retained » 42 pour un montant de 250 millions d'euros.

Société Générale a également réalisé plusieurs émissions « retained » souscrites par Société Générale :

- Série 86 du programme EMTN : émission « retained » du 14 mars 2019, pour un montant nominal de 1 500 millions d'euros, maturité 14 septembre 2029, servant un coupon de 1,06% suite au remboursement à maturité de la série « syndiquée » 13 pour un montant équivalent ;
- Série 87 du programme EMTN : émission « retained » sous forme de « security token » du 18 avril 2019, pour un montant nominal de 100 millions d'euros, maturité 18 avril 2024, servant un coupon de 0,14%. Cette émission a donné lieu à une augmentation de la taille du bilan de 31 900 à 32 000 millions d'euros et à l'intégration de collatéral supplémentaire d'environ 114 millions d'euros ;
- Série 88 à 92 du programme EMTN : émissions « retained » du 27 juin 2019, pour un montant global de 2 500 millions d'euros. Ces émissions ont donné lieu à une

augmentation de la taille du bilan du même montant, passant ainsi de 32 000 à 34 500 millions d'euros. Un gisement de PPI originés par BDDF, Boursorama et Crédit du Nord, d'environ 2 850 millions d'euros a par ailleurs été intégré en conséquent. Le détail de ces émissions est comme suit :

- Série 88, émission pour un montant de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2022 et servant un coupon de 0% ;
- Série 89, émission pour un montant de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2023 et servant un coupon de 0% ;
- Série 90, émission pour un montant de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2025 et servant un coupon de 0,03% ;
- Série 91, émission pour un montant de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2026 et servant un coupon de 0,16% ;
- Série 92, émission pour un montant de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2027 et servant un coupon de 0,28%.

A la date du 30 juin 2019, Société Générale SFH a participé à la hauteur de 1 750 millions d'euros au programme d'émissions syndiquées prévisionnel de 3 milliards d'euros.

L'encours d'OFH au 30 juin 2019 est de 34 615,41 millions d'euros (comprenant 115,41 millions d'euros d'intérêts courus non échus).

Le Prospectus de Base du programme Euro Medium Term Notes pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat a fait l'objet d'une mise à jour annuelle approuvée par l'AMF en date du 29 mai 2019. Celui-ci a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire. Un supplément a également été visé le 28 juin 2019 afin d'intégrer la possibilité d'émettre des « Positive Impact Bonds ».

A ce jour, les OFH émises par la Société sont notées AAA et Aaa respectivement par Fitch Ratings et Moody's.

### **C- Le compte de résultat**

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

- les intérêts et produits assimilés qui comprennent les intérêts liés aux tirages effectués au titre du prêt collatéralisé pour 170,85 millions d'euros et les autres intérêts et produits assimilés qui représentent un produit de 27,35 millions d'euros provenant de la soulte sur les pattes fixes des swaps de couverture, étalée sur l'ensemble de la durée de vie des prêts collatéralisés ;

- les intérêts et charges assimilés qui incluent principalement les intérêts sur les OFH pour 173,24 millions d'euros.

Le produit net bancaire s'élève à 30,97 millions d'euros au 30 juin 2019.

Les frais généraux représentent des charges de structure de 6,1 millions d'euros.

Ainsi le bénéfice net après impôt s'élève à 16,86 millions d'euros au 30 juin 2019, en augmentation de 29,1% par rapport à la même période de l'année 2018, qui s'explique notamment par l'augmentation de l'encours d'OFH.

## **II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE AU 30 JUIN 2019**

Depuis l'arrêté du 30 juin 2019, Société Générale SFH a procédé à sa première émission syndiquée à positif impact en date du 18 juillet 2019. Le montant de cette émission est de 1 milliards d'euros, avec une maturité au 18 juillet 2029 et un coupon de 0,125%. Cette émission fait suite au remboursement partiel de la série 86 « retained » pour le même montant.

## **III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

En fonction des besoins de refinancement et des conditions de marché des émissions sécurisées, Société Générale SFH pourrait envisager de lancer des émissions syndiquées d'une taille comprise entre 500 millions et 1 milliard d'euros chacune d'ici la fin de l'année.

## **IV. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES LIES A L'ACTIVITE**

### **A. Risque de Crédit**

Il convient de préciser que Société Générale SFH a choisi de restreindre son activité de refinancement de prêts à l'habitat aux seuls prêts cautionnés par Crédit Logement, conformément à l'article L 513-29 du Code monétaire et financier.

Société Générale SFH porte un risque de crédit direct sur SOCIETE GENERALE qui est son unique débiteur, au titre des prêts qu'elle octroie à SOCIETE GENERALE. Société Générale SFH étant détenue à 100% par SOCIETE GENERALE, elle n'est pas encadrée par des limites sur sa maison mère conformément aux instructions Groupe SOCIETE GENERALE.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie pour lequel un dispositif de mesure et de surveillance est mis en place.

Société Générale SFH ayant établi des conventions d'assistance et de gestion avec SOCIETE GENERALE, le dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit de la Société s'appuie sur le dispositif en vigueur au sein du Groupe SOCIETE GENERALE.

Ainsi, toute opération fait l'objet d'un dossier de crédit visé par la Direction des risques et les créances constitutives de ce portefeuille font l'objet d'un suivi des risques conformément à la politique de crédit Groupe SOCIETE GENERALE décrite dans son Document de Référence 2019.

Par ailleurs, afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe SOCIETE GENERALE, la Direction des Risques a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur les éléments suivants :

- Revue de portefeuille et suivi sectoriel ;
- Suivi des risques pays ;
- Stress tests de crédit.

En sus de ces dispositifs du Groupe SOCIETE GENERALE, Société Générale SFH applique les critères suivants pour la sélection des actifs remis en garantie :

- Application des critères d'éligibilité légaux ;
- Validation de l'éligibilité par le Contrôleur Spécifique par échantillon ;
- Revue de la qualité du portefeuille par les agences de notation.

Le risque de crédit pris par les investisseurs d'Obligations de Financement de l'Habitat est couvert par un surdimensionnement en actifs apportés à titre de garantie par rapport aux montants d'Obligations de Financement de l'Habitat émises. Société Générale SFH respecte les règles de surdimensionnement prévues par l'article L.513-12 du Code monétaire et financier. A ce titre, le ratio de couverture doit être supérieur à 105%.

Le ratio de couverture correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

Au 30 juin 2019, le ratio de couverture s'établissait à 111,56%.

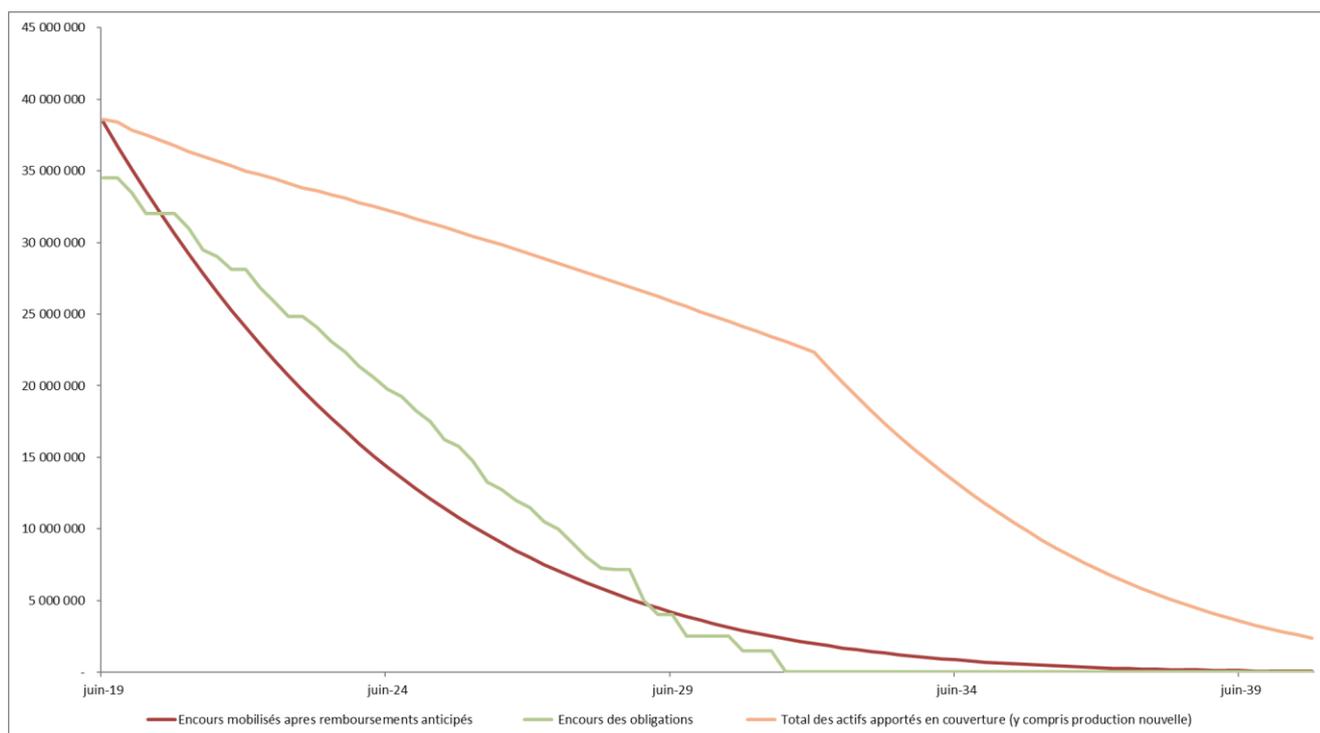
Par ailleurs, conformément à la documentation juridique, Société Générale est dans l'obligation de maintenir à tout moment un ratio de couverture (Asset Cover Test) minimum entre l'encours des prêts immobiliers résidentiels transférés à titre de garantie et le montant des avances faites au titre du Contrat de prêt entre Société Générale et Société Générale SFH. Le montant de ces avances correspond au montant des Obligations de Financement de l'Habitat.

L'Asset Cover Test calculé à fréquence mensuelle doit respecter un ratio minimum requis, supérieur au taux de surdimensionnement réglementaire de 105%.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au plan de couverture prévisionnel, la Société doit s'assurer que toute impasse de couverture des Obligations de Financement de l'Habitat par des actifs transférés doit pouvoir être couverte par des actifs éligibles disponibles et / ou par des hypothèses conservatrices de nouvelle production.

Au 30 juin 2019, sur la base d'hypothèses prudentes de nouvelle production à 5 543 millions d'euros par an sur une durée de 5 ans puis dégressives de 5% pour les années suivantes, et sur la base d'un taux moyen de remboursement anticipé de 8,25%, correspondant au taux annualisé de remboursements anticipés moyen historique des principaux apporteurs, pondéré par leurs poids dans le portefeuille de créances apporté en garantie, aucune impasse de couverture n'est observée après recours à la nouvelle production.

En tenant compte de ces hypothèses, la couverture des OFH est assurée jusqu'à l'extinction totale des passifs (cf. graphique ci-après) :



## B. Risques structurels

### 1. Risque de Taux

En matière de risque de taux, suite à la restructuration intervenue le 6 mai 2015, Société Générale SFH a retiré l'ensemble de ses swaps de micro-couverture. Les émissions publiques et retained d'OFH sont désormais réalisées à taux fixe, tout comme les tirages de prêts collatéralisés, dans le but de refléter la composition du cover pool de PPI sous-jacents. En matière de risque de taux, Société Générale SFH procède désormais à une couverture naturelle du risque de taux entre les actifs et les passifs.

La mesure du risque structurel de taux est faite à l'aide des impasses calculées sur la base des situations « Passif-Actif » de Société Générale SFH à production arrêtée, détaillés sur les 20 ans à venir avec des impasses mensuelles sur les 12 premiers mois, puis annuelles sur les 19 années suivantes.

L'outil de suivi de ce risque calcule la sensibilité définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 10 bps, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Par ailleurs, ont été introduits deux scénarii de stress supplémentaires :

- un scénario de stress à la baisse avec un aplatissement de la courbe des taux et
- un scénario de stress à la hausse avec la pentification de la courbe.

La décomposition est la suivante au 30 juin 2019 (en millions d'euros) :

			juin 2019	
Scenario	Currency	Buckets	Sensi	Limits
<b>-10 bps pilotage</b>	EUR	GL	<b>-0,01</b>	-0,25
		CT	-0,01	-0,25
<b>+10 bps pilotage</b>	EUR	GL	<b>0,01</b>	-0,25
		CT	0,01	-0,25
<b>NIRDOWN pilotage</b>	EUR	GL	<b>-0,03</b>	-1,19
<b>NIRUP pilotage</b>	EUR	GL	<b>0,05</b>	-2,03

Suite au retrait des swaps de taux, Société Générale SFH pilote désormais le risque de taux de façon dynamique en sélectionnant les actifs remis en garantie et a mis en place de nouveaux contrôles du risque par transparence, et notamment :

- Le suivi de l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs du « *cover pool* » et les OFH avec un seuil à 18 mois lorsque les actifs sont plus longs que les passifs ; l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs étant de -12 mois au 30 juin 2019,
- Une réserve d'intérêts, à constituer par SOCIETE GENERALE sous conditions de notation, lorsque le montant total des intérêts à verser au titre des OFH est supérieur au montant total des intérêts à recevoir sur les prêts en garantie.

## 2. Risque de Change

Société Générale SFH ne réalisant que des émissions en euros, elle n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions.

## 3. Risque de Liquidité

Les opérations courantes de Société Générale SFH sont parfaitement adossées en termes de montant et de maturité, ne générant donc pas de risque structurel de liquidité :

- les émissions obligataires sont adossées à des tirages effectués au titre d'un prêt accordé à SOCIETE GENERALE,
- les ressources de Société Générale SFH sont structurellement supérieures aux emplois et les tombées en principal et intérêt des actifs sont supérieures aux tombées en principal et intérêt des passifs à la différence près des dettes fournisseurs,
- la trésorerie de Société Générale SFH est strictement positive et évolue en fonction de l'évolution du résultat.

Ainsi Société Générale SFH n'est pas exposée au risque de transformation, les tirages de prêt à l'actif répliquant les caractéristiques des OFH émises pour ce qui concerne la maturité.

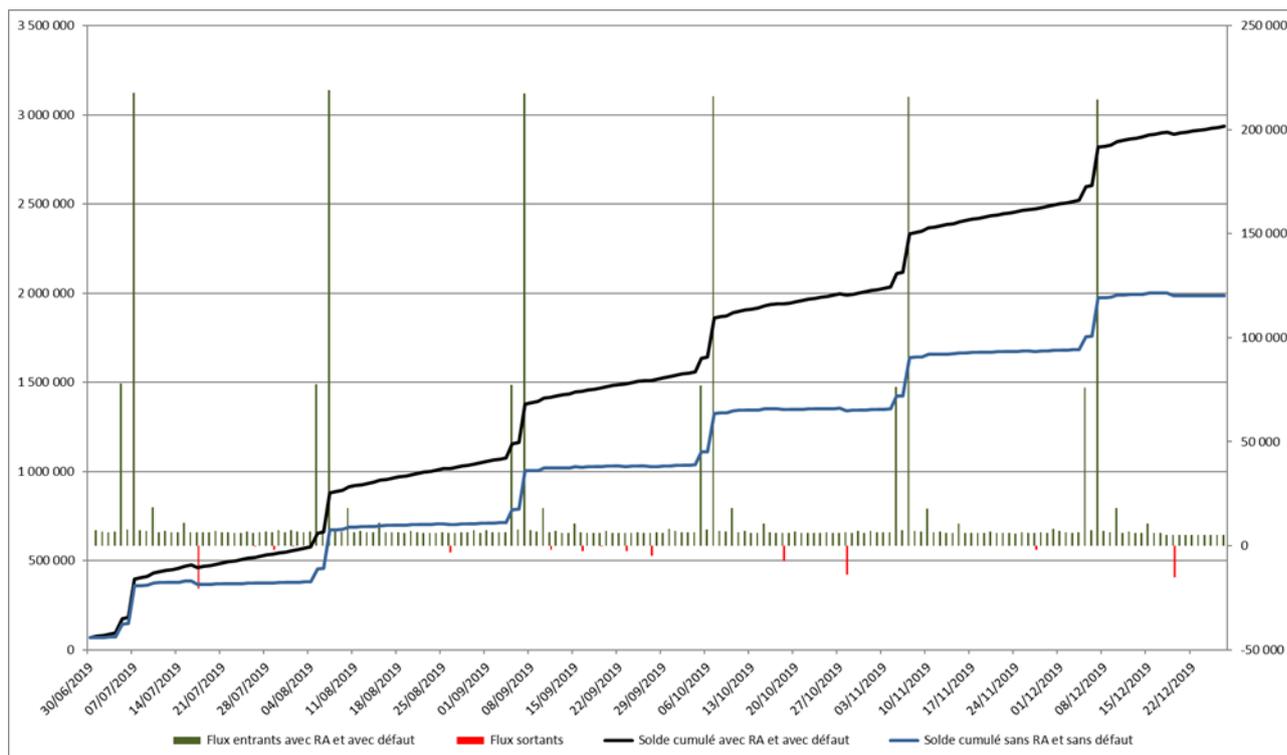
Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les entrées de trésorerie.

En outre, le risque de liquidité est également apprécié par transparence, c'est-à-dire en prenant en considération le portefeuille de prêts personnels immobiliers apporté en pleine propriété à titre de garantie par SOCIETE GENERALE à Société Générale SFH en couverture des tirages effectués au titre du contrat de prêt conformément aux dispositions de l'article R.513-7 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la liquidité à 180 jours de Société Générale SFH est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie,
- les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux paiements de principal et intérêt des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises,
- une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 30 juin 2019. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés moyen des principaux apporteurs de collatéral (Société Générale, Crédit du Nord, Boursorama Banque), pondéré par leurs poids dans le portefeuille de créances apporté en garantie, observé sur le dernier trimestre. Celui-ci s'établit à 5,10 % au 30 juin 2019.



A partir du 30 juin 2019, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 74,1 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Ce solde comporte les montants liés au *Prematurity test*, reçus de SOCIETE GENERALE qui couvrent le paiement des intérêts sur une période de 90 jours à venir pour un montant total de 44,81 millions d'euros.

En cas de position de liquidité négative, Société Générale SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances en intérêt et capital perçues des valeurs de remplacement, du montant du *Pré-Maturity test* et de la valeur des prêts personnels immobiliers éligibles au refinancement BCE.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France, pour la partie excédant le niveau réglementaire de 105% des passifs privilégiés s'élève à 1 135,3 millions d'euros.

De plus, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 490 millions d'euros, correspondant au montant des dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 0 euros.

Les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier au dernier jour représentent un total de 489,5 millions d'euros, correspondant au remplacement en dépôts à terme dans les livres de SOCIETE GENERALE. La diminution du montant par rapport au premier jour s'explique par l'application de taux d'intérêt négatifs.

### **C. Risque Opérationnel**

Société Générale SFH sous-traite la gestion de ses opérations à différents départements ou directions fonctionnelles de SOCIETE GENERALE dans le cadre de conventions de gestion et recouvrement, d'externalisation et de contrôle périodique.

Le risque opérationnel lié à Société Générale SFH est ainsi intégré dans le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel de SOCIETE GENERALE.

Par ailleurs, les risques opérationnels propres à Société Générale SFH sont aussi évalués selon le même dispositif d'encadrement du risque que celui du groupe SOCIETE GENERALE, c'est-à-dire sur la base du « Risk and Control Self-Assessment » (RCSA), celui-ci faisant ressortir un risque évalué à « modéré » après prise en compte des contrôles en place visant à s'assurer de processus opérationnels suffisamment robustes.

### **D. Risques juridiques**

Les risques juridiques sont suivis dans le cadre des risques opérationnels et régulièrement évalués lors des exercices RCSA.

Les principaux risques juridiques pour Société Générale SFH sont liés à la documentation juridique relative aux émissions d'Obligations Foncières. Ces risques sont évalués comme « faibles » après prise en compte des dispositifs de couverture suivants :

- la documentation juridique est très encadrée : elle est rédigée par un cabinet d'avocats externe mandaté par Société Générale SFH puis est revue et contrôlée par les équipes de juristes spécialisés de SOCIETE GENERALE, les équipes Front Office en charge de la gestion de l'entité, ainsi que par le cabinet d'avocats de l'Arrangeur ;
- la seule contrepartie directe de Société Générale SFH est SOCIETE GENERALE.

Il est à noter par ailleurs qu'à ce jour aucun incident ou litige lié à des risques juridiques ne s'est produit concernant Société Générale SFH.

### **E. Risque sur le non-respect des contraintes réglementaires et/ou prudentielles**

Ce risque peut être distingué en deux catégories :

- Risque lié au non-respect des réglementations ou lois applicables aux établissements de crédit et de société de financement de l'habitat (y compris production des reportings réglementaires) ;
- Risque lié à la non mise en conformité avec de nouveaux textes légaux ou réglementaires applicables aux sociétés de financement de l'habitat.

Les mesures d'atténuation de ces différents risques se déclinent de la manière suivante :

- Conformément à l'article L.513-32 du Code monétaire et financier, le Contrôleur Spécifique veille au respect par la Société des articles L.513-28 à L.513-30 du Code monétaire et financier régissant les sociétés de financement de l'habitat ;

- Le dispositif de suivi et de contrôle de la Société sont intégrés au dispositif de suivi et de contrôle du Groupe SOCIETE GENERALE concernant les réglementations applicables aux établissements de crédit et les reportings réglementaires spécifiques aux sociétés de financement de l'habitat ;
- Mise en place d'une veille réglementaire, qui est assurée notamment par les canaux suivants :
  - o L'ECBC (European Covered Bond Council) informe la Société des évolutions réglementaires spécifiques aux émetteurs d'obligations sécurisées au niveau européen via des publications et communications régulières ;
  - o Le contrôleur spécifique informe régulièrement la Société sur les sujets en discussion concernant les sociétés de financement de l'habitat ;
  - o Veille réglementaire au niveau du groupe SOCIETE GENERALE.

## **F. Risque de dépendance à l'égard du Groupe SOCIETE GENERALE**

Conformément à l'article L.513-15 du Code monétaire et financier, la gestion ou le recouvrement des prêts, expositions, créances assimilées, titres et valeurs, des obligations ou des autres ressources prévues à l'article L.513-2 ne peuvent être assurés que par un établissement de crédit ou une société de financement liée à la société de crédit foncier par contrat.

Dès lors, Société Générale SFH ne dispose pas de personnel. L'ensemble de sa gestion est donc délégué à SOCIETE GENERALE pour les traitements administratifs ainsi que pour les dispositifs de contrôle interne.

Ainsi la Société a conclu plusieurs conventions avec SOCIETE GENERALE couvrant les prestations suivantes :

- Externalisation du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ;
- Gestion et recouvrement ;
- Gestion juridique, fiscale et administrative ;
- Prestations comptables.

Les risques liés à ces prestations de services essentielles externalisées font l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de contrôle interne de Société Générale SFH.

Par ailleurs, d'autres fonctions sont exercées par SOCIETE GENERALE en tant qu'agent placeur, contrepartie de swap, teneur de compte et emprunteur. Ces différentes fonctions sont contractuellement bien distinctes et documentées, limitant ainsi le risque de conflit d'intérêt.

## **G. Risque relatif au mécanisme de « bail-in » (Directive BRRD)**

Pour les obligations de financement de l'habitat, la Directive BRRD indique que l'autorité de résolution compétente ne devrait pas exercer de mesure de réduction ou de conversion concernant les obligations sécurisées, dont les covered bonds et dettes revêtant la forme d'instruments financiers de couverture faisant partie intégrante du pool de collatéral de couverture et qui, selon la loi nationale, sont sécurisés de façon similaire aux covered bonds, qu'ils soient gouvernés par une loi d'un état membre ou d'un pays tiers.

Cependant, les dettes pertinentes pour les besoins du Pouvoir de Renflouement Interne incluront toutefois la créance des porteurs des titres émis en vertu du programme, seulement si et à concurrence de la part du titre qui excéderait la valeur du pool de collatéral de couverture auquel le titre est adossé.

Ce risque est toutefois très limité compte tenu de l'obligation réglementaire pour la Société de respecter un ratio de couverture des ressources privilégiées par les actifs reçus à titre de garantie, au moins égal à 105%.

## **V. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que Société Générale SFH n'a effectué aucune activité de recherche et de développement.

## **VI. SUCCURSALES**

Nous vous rappelons que la Société ne détient aucune succursale.

## **VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Conformément à ses statuts et au Code monétaire et financier, Société Générale SFH ne dispose d'aucune filiale ni aucune participation.

## **VIII. PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE**

Nous vous précisons que Société Générale SFH n'a acquis aucune participation et n'a procédé à aucune prise de contrôle.

## **IX. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Nous vous précisons que le capital de notre Société était détenu, au 30 juin 2019, à hauteur de 37.499.999 actions (99,99 %) par SOCIETE GENERALE et à hauteur de 1 action (0,01 %) par 1 autre personne morale (SOGEPARTS) appartenant au groupe SOCIETE GENERALE.

## **X. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

La Société est concernée par les dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 5 du Code de commerce et à ce titre doit publier les informations sociales et environnementales prévues à l'article R.225-105-1, I et II du Code de commerce.

Cependant, Société Générale SFH ne dispose d'aucun salarié. De ce fait, aucune information sociale ne peut être communiquée.

Par ailleurs, l'entité ne dispose pas de moyens matériels et bâtiments en propre et n'a donc pas d'empreinte environnementale directe. L'impact environnemental de ses activités s'inscrit dans le cadre des politiques définies par le Groupe SOCIETE GENERALE et présentées dans son Document de Référence.

## **XI. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS**

Les comptes semestriels au 30 juin 2019 ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des états financiers.

Les comptes semestriels de l'exercice au 30 juin 2019 font apparaître un bénéfice en cours de formation de 16,86 millions d'euros.

## **XII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Aucune convention réglementée visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue sur le premier semestre 2019.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2019 sur la base d'une revue limitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 3. COMPTES SEMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

---

BILAN ET HORS BILAN.....	23
Actif Passif.....	23
Hors Bilan.....	25
COMPTE DE RESULTAT.....	27
Compte De Resultat.....	27
ANNEXE.....	30
INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT.....	35
Operations Interbancaires Et Assimilees.....	35
Creances Sur Les Etablissements De Credit.....	36
Autres Actifs Et Comptes De Regularisation.....	37
Dettes Envers Les Etablissements De Credit.....	38
Dettes Representees Par Un Titre.....	39
Autres Passifs Et Comptes De Regularisation.....	40
Evolution Des Capitaux Propres.....	41
Variation Des Capitaux Propres.....	42
Produits Et Charges D'interets.....	43
Charges Generales D'exploitation.....	44
Effectif Moyen.....	45
Impots Sur Les Benefices.....	46
Situation Fiscale Differee.....	47
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	49
Operations Non Inscrites Au Bilan.....	49
Engagements Sur Instruments Financiers A Terme.....	50
Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir.....	51
Identite De La Societe Consolidante.....	52
Integration Fiscale.....	53
Informations Concernant Les Entreprises Liees.....	54
Honoraires Des Commissaires Aux Comptes.....	56
Tableau Des Flux De Tresorerie.....	57

**BILAN  
et HORS-BILAN**

**BILAN ET HORS BILAN**  
**Actif Passif**

**ACTIF**

<i>(En EUR)</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux (note 2)	15 246	3 608	8 083
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	35 204 349 076	34 252 568 174	32 037 416 700
A vue	66 686 270	1 700 636 942	1 554 127 290
A terme	35 137 662 806	32 551 931 232	30 483 289 410
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Créances commerciales	-	-	-
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-	-
Locations simple	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Capital souscrit non versé	-	-	-
Actions propres	-	-	-
Autres actifs (note 4)	2 403 930	6 982 648	4 903 946
Comptes de régularisation (note 4)	187 804 623	221 768 870	273 033 984
<b>Total</b>	<b>35 394 572 875</b>	<b>34 481 323 300</b>	<b>32 315 362 714</b>

**PASSIF**

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Banques centrales, Comptes courants postaux</b>	-	-	-
<b>Dettes envers les établissements de crédit (note 5)</b>	<b>44 827 149</b>	<b>1 655 683 770</b>	<b>1 537 335 331</b>
A vue	-	-	-
A terme	44 827 149	1 655 683 770	1 537 335 331
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
A vue	-	-	-
A terme	-	-	-
<b>Dettes représentées par un titre (note 6)</b>	<b>34 615 412 809</b>	<b>32 078 306 007</b>	<b>30 012 872 323</b>
Bons de caisse	-	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-	-
Emprunts obligataires	34 615 412 809	32 078 306 007	30 012 872 323
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-
<b>Autres passifs (note 7)</b>	<b>909 167</b>	<b>1 090 331</b>	<b>778 116</b>
<b>Comptes de régularisation (note 7)</b>	<b>160 978 685</b>	<b>190 655 739</b>	<b>227 344 598</b>
<b>Provisions</b>	-	-	-
<b>Dettes subordonnées</b>	-	-	-
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	-	-	-
<b>Capitaux propres (note 8)</b>	<b>572 445 065</b>	<b>555 587 453</b>	<b>537 032 345</b>
Capital	375 000 000	375 000 000	375 000 000
Primes d'émission	-	-	-
Réserves	9 029 373	7 449 004	7 449 004
Ecart de réévaluation	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-
Report à nouveau	171 558 080	141 531 073	141 531 073
Résultat de l'exercice	16 857 612	31 607 376	13 052 269
<b>Total</b>	<b>35 394 572 875</b>	<b>34 481 323 300</b>	<b>32 315 362 714</b>

Résultat de l'exercice en centimes : 16 857 611.64

Total du bilan en centimes : 35 394 572 875.30

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

## Hors Bilan

### HORS BILAN

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	-	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	-	-	-
<b>Engagements de financement</b>	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	-	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-	-
<b>Engagements sur titres</b>	-	-	-
Titres à recevoir	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-
<b>AUTRES ENGAGEMENTS</b>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Opérations en devises</b>	-	-	-
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-	-
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>	-	-	-
<b>Autres engagements (note 12)</b>	-	-	-
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	39 332 057 694	36 367 030 387	34 086 799 097
<b>Engagements douteux</b>	-	-	-

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

**COMPTE DE  
RESULTAT**

**COMPTE DE RESULTAT**
**Compte De Resultat**
**COMPTE DE RESULTAT**

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>+ Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>198 193 601</b>	<b>419 911 511</b>	<b>207 395 723</b>
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les éts de crédit	170 847 416	345 835 260	166 017 203
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	6 619 433	7 927 331
+ Autres intérêts et produits assimilés	27 346 185	67 456 818	33 451 189
<b>- Intérêts et charges assimilées (note 9)</b>	<b>(167 218 220)</b>	<b>(360 906 915)</b>	<b>(179 876 720)</b>
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les éts de crédit	(33 154 761)	(85 379 328)	(41 712 460)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(134 063 459)	(275 527 587)	(138 164 260)
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-	-
<b>+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Produits sur opération de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Charges sur opérations de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ Commissions (produits)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>- Commissions (charges)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations sur titres de transaction	-	-	-
- Opérations de change	-	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-	-
<b>+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Plus ou moins value	-	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-	-
<b>+ Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Opérations faites en commun	-	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-	-
<b>- Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(4 248)</b>	<b>993 019</b>	<b>1 004 344</b>
- Opérations faites en commun	-	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(4 248)	993 019	1 004 344
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>30 971 133</b>	<b>59 997 614</b>	<b>28 523 347</b>
<b>- Charges générales d'exploitation (note 10)</b>	<b>(6 070 000)</b>	<b>(11 366 129)</b>	<b>(5 800 757)</b>
- Frais de personnel	-	-	-
- Autres frais administratifs	(6 070 000)	(11 366 129)	(5 800 757)
<b>- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 901 134</b>	<b>48 631 485</b>	<b>22 722 590</b>
<b>- Coût du risque</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-	-
- Autres opérations	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 901 134</b>	<b>48 631 485</b>	<b>22 722 590</b>
<b>+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Immobilisations financières	-	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-	-

- Immobilisations corporelles	-	-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>24 901 134</b>	<b>48 631 485</b>	<b>22 722 590</b>
+ / - Résultat exceptionnel	-	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 11)	(8 043 522)	(17 024 109)	(9 670 321)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>16 857 612</b>	<b>31 607 376</b>	<b>13 052 269</b>

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers)

# **ANNEXE**

## ANNEXE

### Note 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de la société Société Générale SFH ont été établis conformément aux dispositions :

- du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Selon l'art. 515-13, SG SFH est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. La société a pour objet de consentir ou d'acquérir des prêts garantis, des expositions sur des personnes publiques et des titres et valeurs tels que définis aux Art L.515-14 à L.515-17.

- Les prêts garantis sont des prêts assortis soit d'une hypothèse de premier rang ou d'une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, soit dans les limites et des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat, sous réserve que le prêt garanti soit exclusivement affecté au financement d'un bien immobilier, d'un cautionnement d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance n'entrant pas dans le périmètre de consolidation défini à l'art L.233-16 du Code de commerce dont relève SG SFH ;

- Les expositions sur des personnes publiques sont des éléments d'actif, tels que des prêts ou des engagements hors bilan sur des personnes dont la qualité est énumérée à l'Art L.515-15.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE ET COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### CHANGEMENT D'ESTIMATION

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles. Aucune dépréciation n'a été constatée à l'arrêté.

#### CREANCES DOUTEUSES

Par application du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire , sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes:

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Aucune créance douteuse n'a été constatée dans les comptes de SG SFH à l'arrêté.

#### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre correspondent à des obligations foncières et autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.515-19 du Code monétaire et financier.

Les dettes représentées par un titre et plus précisément par une obligation foncière sont enregistrées pour leur valeur nominale. Les primes de remboursement et les primes d'émissions sont amorties linéairement sur la durée de vie des titres concernés. Elles figurent au bilan, dans les rubriques d'encours des types de dettes concernées.

L'amortissement de ces primes figure au compte de résultat dans les intérêts et charges sur obligations et titres à revenu fixe. Dans les cas d'émissions d'obligations au dessus du pair, l'étalement des primes d'émission vient en diminution des intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et charges assimilées".

Au titre de l'article L.515-20 du Code monétaire et financier et de l'article 6 du règlement CRB n°99-10 du 27 juillet 1999, le montant total des éléments d'actif doit être à tout moment supérieur au montant des éléments de passif bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.515-19 du dit Code monétaire et financier.

#### **IMPOTS DIFFERES**

La société utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux. Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales.

Les variations de l'exercice sont inscrites en compte de résultat dans le poste « impôt sur les bénéfices » et les stocks sont enregistrés au bilan dans le poste « compte de régularisation ».

#### **PROVISIONS**

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire .

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif, au passif du bilan et au hors bilan.

Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

#### **OPERATIONS EN DEVISES**

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euro.

#### **OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

Les opérations de couverture portant sur des instruments financiers à terme de taux ou de devises sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire . Les engagements nominaux sur les instruments à terme sont présentés en hors bilan.

#### **AUTRES ENGAGEMENTS**

En l'absence de précision réglementaire sur les modalités de ventilation relative aux créances remises en pleine propriété à titre de garantie, les créances reçues par SG SFH en garantie des prêts accordés sont enregistrées en hors-bilan dans un compte de garantie reçue.

#### **FRAIS DE PERSONNEL - AVANTAGES DU PERSONNEL**

SG SFH n'emploie pas de salarié et n'a aucun engagement de retraite ni de charges sociales.

#### **CHARGE FISCALE**

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33.3% et de 0% pour les plus-values à long terme sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 1.66%. Les sociétés françaises sont soumises sur la base de l'impôt dû avant imputation des crédits d'impôt, à une Contribution Sociale sur les bénéfices des sociétés de 3.3%. SG SFH, constate comptablement la charge relative à la contribution sociale de solidarité, l'année à laquelle elle se rapporte. Cette contribution n'étant déductible fiscalement qu'au moment de son décaissement (année N+1), SG SFH enregistre un impôt différé actif, correspondant à l'économie d'impôt sur les sociétés qui sera réalisée l'année du paiement de la contribution sociale de solidarité. Cet impôt différé actif est repris comptablement l'exercice suivant.

#### **RESULTAT EXCEPTIONNEL**

La rubrique "Résultat exceptionnel" comprend les produits et charges encourus par SG SFH dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de SG SFH.

#### **TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIEES**

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire , relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, la société Société Générale SFH ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi-totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

#### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

**Au cours de l'année 2019, Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes:**

#### **Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 29.01.2019 :**

- Emission de la série n° 85 d'OFH de maturité 29 janvier 2027, pour un montant nominal total de 1 000 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.750 %.
- Remboursement anticipé total de la série n°80 d'OFH de maturité 17 juillet 2027 initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 750 millions d'euros.
- Remboursement anticipé partiel de la série n°42 d'OFH de maturité 27 septembre 2027, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 250 millions d'euros.
- Prêt collatéralisé n° 74, pour un montant nominal total de 1 000 millions d'euros, maturité 29 janvier 2027 à taux fixe 0.950 %,

#### Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 14.03.2019 :

- Emission de la série n° 86 d'OFH de maturité 14 septembre 2029, pour un montant nominal total de 1500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 1.06 %.
- Tombée de l'OFH série N° 13 de maturité 14 mars 2019, pour un montant nominal total de 1 500 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, à taux fixe 2.875 %.
- Prêt collatéralisé n° 75, pour un montant nominal total de 1500 millions d'euros, maturité 14 septembre 2019 à taux fixe 1.26 %.

#### Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 18.04.2019

- Emission de la série n° 87 d'OFH Token retained (TOKEN02) de maturité 18 avril 2024 pour un montant nominal total de 100 millions d'euros, et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.14 %.
- Prêt collatéralisé n° 76, pour un montant nominal total de 100 millions d'euros, maturité 18 avril 2024 à taux fixe 0.34 %.

#### Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 27.06.2019:

- Emission de la série n° 88 d'OFH de maturité 27 juin 2022, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.0 %.
- Prêt collatéralisé n° 77, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2022 à taux fixe 0.20 %.
- Emission de la série n° 89 d'OFH de maturité 27 juin 2023, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.0 %.
- Prêt collatéralisé n° 78, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2023 à taux fixe 0.20 %.
- Emission de la série n° 90 d'OFH de maturité 27 juin 2025, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.03 %.
- Prêt collatéralisé n° 79, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2025 à taux fixe 0.23 %.
- Emission de la série n° 91 d'OFH de maturité 27 juin 2026, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.16 %.
- Prêt collatéralisé n° 80, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2026 à taux fixe 0.36 %.
- Emission de la série n° 92 d'OFH de maturité 27 juin 2027, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros et souscrite entièrement par SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.28 %.
- Prêt collatéralisé n° 81, pour un montant nominal total de 500 millions d'euros, maturité 27 juin 2027 à taux fixe 0.48 %.

#### Aussi Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes :

- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 28/12/2018 au 29/03/2019 pour un montant total de 440 millions d'euros, à taux fixe - 0.365%(LNB710827).
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 29/03/2019 au 28/06/2019 pour un montant total de 485 millions d'euros, à taux fixe - 0.34%(LNB944923).
- SG SFH a remplacé ses fonds propres à taux négatifs sur 3 mois du 28/06/2019 au 30/09/2019 pour un montant total de 490 millions d'euros, à taux fixe - 0.375%(LNB1176714).

#### Société Générale SFH a procédé aux opérations suivantes en date de valeur 30.06.2019 :

- Conformément au projet de loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, avait instauré une réduction progressive du taux d'imposition en France, à savoir 28% (hors contribution sociale) à horizon 2020. La loi de Finances 2018 vient modifier la loi de Finances 2017 :
- En étendant l'horizon de baisse du taux à 2022 (au lieu de 2020),
- En modifiant le taux d'imposition France à 25%, hors contribution sociale (au lieu de 28% hors contribution sociale).
- D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuerait progressivement de 33,33% à 25% (hors contribution sociale) selon l'échéancier suivant :

Taux IS PLF 2018	2018	2019	2020	2021	2022
Tranche Bénéfices < 500K€	28%	28%	28%	26.5%	25%
Tranche Bénéfices > 500K€	33.33%	31%	28.92%	27.37%	25.83%
Taux incluant la CSB*	34.43%	32.02%	28.92%	27.37%	25.83%

SG SFH faisant partie du Groupe d'intégration Fiscale France de la Société Générale (GFF), doit appliquer dans ses comptes sociaux le taux d'IS de la tête de groupe soit 33,1/3% jusqu'en 2018, puis diminuerait progressivement de 33,33% à 25%. L'impact de la modification du taux d'IS sur l'étalement de la soule a été comptabilisé dans le comptes sociaux de la société SFH au 30/06/2019, ce qui a entraîné un retraitement de 6.3 millions d'euros sur la valeur de l'impôt différé.

#### EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

#### Société Générale SFH a conclu les prêts collatéralisés et émissions d'OFH en date valeur 18.07.2019 :

- Emission de la série n° 93 d'OFH de maturité 18 juillet 2029, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros et souscrite par des investisseurs externes au groupe SOCIETE GENERALE, à taux fixe 0.125 %.
- Remboursement anticipé partiel de la série n° 86 d'OFH de maturité 14 septembre 2029, initialement souscrite par SOCIETE GENERALE, pour un montant nominal de 1000 millions d'euros.
- Prêt collatéralisé n° 82, pour un montant nominal total de 1000 millions d'euros, maturité 18 juillet 2029 à taux fixe 0.125 %.

**INFORMATIONS  
BILAN ET RESULTAT**

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Operations Interbancaires Et Assimilees

**Note 2**

OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

<i>(En EUR)</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Caisses			
Banques centrales	15 246	3 608	8 083
Comptes courants postaux			
<b>Total</b>	<b>15 246</b>	<b>3 608</b>	<b>8 083</b>

## Creances Sur Les Etablissements De Credit

### Note 3

#### CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Comptes et prêts</b>	35 204 349 076	34 252 568 174	32 037 416 700
<b>A vue :</b>	<b>66 686 270</b>	<b>1 700 636 942</b>	<b>1 554 127 290</b>
Comptes ordinaires	66 686 270	1 700 636 942	1 554 127 290
Prêts et comptes au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
<b>A terme :</b>	<b>35 137 662 806</b>	<b>32 551 931 232</b>	<b>30 483 289 410</b>
Prêts et comptes à terme	35 137 662 806	32 551 931 232	30 483 289 410
Prêts subordonnés et participatifs			
Valeurs reçues en pension à terme			
<b>Créances rattachées</b>			
<b>Créances douteuses</b>			
<b>Total brut</b>	<b>35 204 349 076</b>	<b>34 252 568 174</b>	<b>32 037 416 700</b>
<b>Dépréciations</b>			
<b>Total net</b>	<b>35 204 349 076</b>	<b>34 252 568 174</b>	<b>32 037 416 700</b>
<b>Titres reçus en pension</b>			
<b>Créances rattachées</b>			
<b>Total</b>	<b>35 204 349 076</b>	<b>34 252 568 174</b>	<b>32 037 416 700</b>

## Autres Actifs Et Comptes De Regularisation

### Note 4

#### AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)		30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Autres actifs :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>2 403 930</b>	<b>6 982 648</b>	<b>4 903 946</b>
Compte courant SG impôt groupe		909 097	6 449 069	3 794 832
Débiteurs divers		1 494 833	533 580	1 109 114
<b>Comptes de régularisation :</b>	<b>Sous-total</b>	<b>187 804 623</b>	<b>221 768 870</b>	<b>273 033 984</b>
Charges comptabilisées d'avance		156 306 411	181 318 038	222 575 128
Etalement des primes d'émission		32 333 223	34 261 234	37 469 131
Etalement soulte pret		123 973 188	147 056 805	185 105 997
Produits à recevoir		-	-	-
Créances sur les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Participations et autres titres détenus à long terme				
Parts dans les entreprises liées				
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat				
Opérations de location simple				
Immobilisations corporelles et incorporelles				
Actions propres				
Autres actifs				
Comptes de régularisation				
Impôts différés (*)		31 498 212	40 450 831	50 458 856
Autres comptes de régularisation				
Comptes d'ajustement sur devises [1]				
Charges à répartir sur prime d'émission				
Pertes à étaler sur soulte				
	<b>Total brut</b>	<b>190 208 553</b>	<b>228 751 518</b>	<b>277 937 930</b>
<b>Dépréciations</b>				
	<b>Total net</b>	<b>190 208 553</b>	<b>228 751 518</b>	<b>277 937 930</b>

(\*) Les impôts différés sont détaillés dans la note 11

## Dettes Envers Les Etablissements De Credit

### Note 5

#### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Dettes à vue :</b>	-	-	-
Dépôts et comptes ordinaires			
Comptes et emprunts au jour le jour			
Valeurs données en pension au jour le jour			
<b>Dettes à terme :</b>	<b>44 811 837</b>	<b>1 655 665 926</b>	<b>1 537 326 042</b>
Emprunts et comptes à terme	44 811 837	1 655 665 926	1 537 326 042
Valeurs données en pension à terme			
Dettes rattachées	15 313	17 844	9 289
Titres donnés en pension			
<b>Total</b>	<b>44 827 149</b>	<b>1 655 683 770</b>	<b>1 537 335 331</b>

## Dettes Représentées Par Un Titre

### Note 6

#### DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Bons de caisse			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables			
Emprunts obligataires	34 500 000 000	31 900 000 000	29 900 000 000
Autres dettes représentées par un titre			
<b>Sous-total</b>	<b>34 500 000 000</b>	<b>31 900 000 000</b>	<b>29 900 000 000</b>
Dettes rattachées	115 412 809	178 306 007	112 872 323
<b>Total</b>	<b>34 615 412 809</b>	<b>32 078 306 007</b>	<b>30 012 872 323</b>

## Autres Passifs Et Comptes De Regularisation

### Note 7

#### AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En EUR)	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Opérations sur titres</b>	-	-	-
Dettes et titres empruntés			
Autres dettes de titres			
<b>Autres passifs</b>	<b>909 167</b>	<b>1 090 331</b>	<b>778 116</b>
Compte courant SG impôt groupe		-	
Versement restant à effectuer sur titres			
Créditeurs divers	909 097	822 521	775 686
Taxes charges à payer		267 780	
Valeur ajoutée fiscale sur provision Expense (TVA)	70	30	2 430
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>160 978 685</b>	<b>190 655 739</b>	<b>227 344 598</b>
Charges à payer	4 705 929	9 374 096	4 808 703
Dettes envers les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre			
Autres passif			
Comptes de régularisation			
Dettes subordonnées			
Impôts différés			
Produits constatés d'avance	156 272 756	181 281 643	222 535 896
Autres comptes de régularisation			
<b>Total</b>	<b>161 887 852</b>	<b>191 746 070</b>	<b>228 122 714</b>

## Evolution Des Capitaux Propres

### Note 8

#### 1 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En EUR)

	30/06/2019
<b>Affectation du résultat de l'exercice précédent</b>	
<b>Origine :</b>	<b>173 138 449</b>
Report à nouveau antérieur	141 531 073
Résultat de la période	31 607 376
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
<b>Affectation (1) :</b>	<b>173 138 449</b>
Réserve légale	1 580 369
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartition	
Report à nouveau	171 558 080

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2018 décidée par l'assemblée générale ordinaire en date du 15 mai 2019.

#### 2 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est composé de 37 500 000 actions de 10 € de nominal, entièrement libérées.

	Montant
(En EUR)	
Réserve légale	9 029 373
Réserves statutaires	
Autres réserves	
<b>Total</b>	<b>9 029 373</b>

## Variation Des Capitaux Propres

### Note 8 (suite)

#### 4 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En EUR)</i>	30/06/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018	Augmentation	Diminution	30/06/2019
Capital	375 000 000			375 000 000			375 000 000
Primes d'émission	-			-			-
Réserves	7 449 004			7 449 004	1 580 369		9 029 373
Ecart de réévaluation	-			-			-
Provisions règlementées	-			-			-
Subvention d'investissement	-			-			-
Report à nouveau	141 531 073			141 531 073	30 027 007		171 558 080
Résultat de l'exercice	13 052 269	18 555 107		31 607 376	16 857 612	31 607 376	16 857 612
Distribution							-
<b>Total</b>	<b>537 032 345</b>			<b>555 587 453</b>	<b>48 464 988</b>	<b>31 607 376</b>	<b>572 445 065</b>

## Produits Et Charges D'interets

### Note 9

#### 1 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En EUR)	Charges	produits	Net 2019	Net fin 2018	Net mi 2018
<b>Sur opérations avec les établissements de crédit :</b>	<b>33 154 761</b>	<b>170 847 416</b>	<b>137 692 655</b>	<b>260 455 932</b>	<b>124 304 743</b>
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les étés de crédit	33 154 761	170 847 416	137 692 655	260 455 932	124 304 743
Titres et valeurs reçus en pension			-		
Autres	-	-	-	-	-
<b>Sur opérations avec la clientèle :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Créances commerciales			-		
Autres concours à la clientèle			-		
Comptes ordinaires débiteurs			-		
Titres et valeurs reçus en pension			-		
Autres			-		
<b>Sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>134 063 459</b>	<b>-</b>	<b>(134 063 459)</b>	<b>(268 908 154)</b>	<b>(130 236 929)</b>
<b>Sur dettes subordonnées</b>			<b>-</b>		
<b>Autres intérêts et produits ou charges assimilés</b>	<b>-</b>	<b>27 346 185</b>	<b>27 346 185</b>	<b>67 456 818</b>	<b>33 451 189</b>
<b>Total</b>	<b>167 218 220</b>	<b>198 193 601</b>	<b>30 975 381</b>	<b>59 004 596</b>	<b>27 519 003</b>

#### 2 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

(En EUR)	2019	Fin 2018	Mi 2018
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable			
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme			
Part dans les entreprises liées			
Autres			
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Charges Generales D'exploitation

### Note 10

#### 1 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En EUR)	2019	Fin 2018	Mi 2018
<b>Frais de personnel [1]</b>	-	-	-
Salaires et traitements			
Charges sociales et fiscales sur rémunérations			
Autres			
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(6 070 000)</b>	<b>(11 366 129)</b>	<b>(5 800 757)</b>
Impôts et taxes	(1 070 297)	(3 039 520)	(1 435 983)
Services extérieurs	(4 999 703)	(8 326 610)	(4 364 775)
Autres			
<b>Total</b>	<b>(6 070 000)</b>	<b>(11 366 129)</b>	<b>(5 800 757)</b>

Effectif Moyen

**Note 10 (suite)**

2 - EFFECTIF MOYEN

			2019	Fin 2018	Mi 2018
	France	Etranger			
Cadres			-		
Non cadres			-		
	Total	-	-	-	-

3 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

## Impôts Sur Les Benefices

### Note 11

#### 1 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En EUR)	2019	Fin 2018	Mi 2018
Charge fiscale courante	(909 097)	(6 449 070)	(3 794 833)
Charge fiscale différée	8 952 619	23 473 179	13 465 154
<b>Total</b>	<b>8 043 522</b>	<b>17 024 109</b>	<b>9 670 321</b>

#### 2 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(En EUR)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal d'impôt	crédit Impôt net imputé	
<b>Ventilation résultats</b>						
1 - Taxé au taux normal	24 901 133.64	(27 541 299)	(909 097)		(909 097)	25 810 230
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
<b>I. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1 + 2)</b>	<b>24 901 134</b>	<b>(27 541 299)</b>	<b>(909 097)</b>		<b>(909 097)</b>	<b>25 810 230</b>
3 - Taxé au taux normal						-
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
<b>II. COUT DU RISQUE (3 + 4)</b>						-
<b>III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>24 901 134</b>	<b>(27 541 299)</b>	<b>(909 097)</b>		<b>(909 097)</b>	<b>25 810 230</b>
5 - Taxé au taux normal						-
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable						-
<b>IV. +/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (5 + 6)</b>						-
<b>V. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (III + IV)</b>	<b>24 901 134</b>	<b>(27 541 299)</b>	<b>(909 097)</b>		<b>(909 097)</b>	<b>25 810 230</b>
<b>VI. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						-
<b>DOTATION NETTES AUX PROVISIONS REGLEMENTEES</b>						-
<b>IMPOT COURANT</b>	<b>24 901 134</b>	<b>(27 541 299)</b>	<b>(909 097)</b>		<b>(909 097)</b>	
IMPOT DIFFERE		8 952 619	8 952 619		8 952 619	(8 952 619)
CREDIT D'IMPOT COMPTABILISE						-
CONTRIBUTIONS						-
AUTRES (à préciser)						-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>24 901 134</b>	<b>(18 588 680)</b>	<b>8 043 522</b>		<b>8 043 522</b>	<b>16 857 611</b>

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Situation Fiscale Differee

**Note 11 (suite)**

3 - SITUATION FISCALE DIFFEREE

(En EUR)

	Base	Taux	Actif 2019	Passif 2019	Stock au 30/06/2019	Stock au 31/12/2018	Stock au 30/06/2018
<b>DETAIL DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>							
<b>Allègement futur d'impôt</b>							
				-			
Organic au 30/06/2019	(296 345)	34.43%	(102 032)				
Extourne Organic au 31/12/2018	643 047	25.83%	166 099				
Neutralisation etatement soulte SWAP au 30.06.2019 - restructuration 2015	(91 188 439)	34.43%	(31 396 180)				
Extourne Neutralisation etatement soulte SWAP au 31.12.2018 - restructuration 2015	(186 778)	34.43%	(64 308)				
	51 819 380	32.02%	16 592 565				
	39 689 624	28.92%	11 478 239				
	28 121 267	27.37%	7 696 791				
	17 736 912	25.83%	4 581 444				
<b>Accroissement futur d'impôt</b>							
			<b>Total</b>	<b>8 952 619</b>	<b>- 8 952 619</b>	<b>23 473 179</b>	<b>13 465 154</b>

\*Voir detail Calcul RF au 30.06.2019

**ENGAGEMENTS FINANCIERS,  
AUTRES INFORMATIONS**

**ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS****Operations Non Inscrites Au Bilan****Note 12****OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

Conformément au règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.  
Cette annexe regroupe les informations sur les engagements financiers et opérations qui ne figurent pas au bilan.

**1 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPTABILISES****1.1 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

<i>(En EUR)</i>	Nature	30/06/2019
<b>Engagements donnés :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
	En faveur d'établissements de crédit	-
	En faveur de la clientèle	
<b>Engagements de garantie :</b>		
	D'ordre d'établissements de crédit	-
	D'ordre de la clientèle	
<b>Engagements reçus :</b>		
<b>Engagements de financement :</b>		
	D'établissements de crédit	-
	De la clientèle	
<b>Engagements de garantie :</b>		
	D'établissements de crédit	-
	De la clientèle	
<b>Titres à livrer</b>		
		-
<b>Titres à recevoir</b>		
		-

**1.3 - HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DOUTEUX**

PPI en garantie par SG	39 332 057 694
------------------------	----------------

## Engagements Sur Instruments Financiers A Terme

### Note 13

#### 1 - ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Opérations de gestion de	Opérations de couverture	Juste valeur	Total		
				30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Opérations fermes</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Opérations sur marchés organisés et assimilés :</b>	-	-	-	-	-	-
contrats à terme de taux d'intérêt						
contrats à terme de change						
autres contrats à terme						
<b>Opérations sur marchés de gré à gré</b>	-	-	-	-	-	-
swaps de taux d'intérêt [1]						
swaps financiers de devises						
FRA						
autres						
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	-	-	-	-	-
options de taux d'intérêt						
option de change						
option sur actions et indices						
autres options						
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

#### 2 - VENTILATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'EUR)</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Swaps de taux d'intérêts Euro</b>				-
<b>Swaps de taux d'intérêts devise USD contre valeur euro</b>		-	-	-
				-
<b>Total</b>	-	-	-	-

## Emplois Et Ressources Ventiles Selon La Duree Restant A Courir

### Note 14

#### EMPLOIS ET RESSOURCES VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

(En EUR)	Durée restant à courir au 30 juin 2019				Total
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>					
Créances sur les établissements de crédit	704 349 076	2 500 000 000	12 250 000 000	19 750 000 000	35 204 349 076
Opérations avec la clientèle					-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
<b>RESSOURCES</b>					
Dettes envers les établissements de crédit	44 827 149				44 827 149
Opérations avec la clientèle					-
Dettes représentées par un titre	115 412 809	2 500 000 000	12 250 000 000	19 750 000 000	34 615 412 809

**Note 15**

---

**IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

Les comptes annuels de la SA SOCIETE GENERALE SFH sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

## INTEGRATION FISCALE

La Société SOCIETE GENERALE SFH est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2008

Son résultat fiscal déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe est le suivant :

Déficit à court terme de 2 640 165 €

Du fait de l'intégration fiscale, une dette créance de 909 097 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

## Informations Concernant Les Entreprises Liees

### Note 17

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En EUR)	30/06/2019	Part entreprises liées
<b>Postes de l'actif</b>	<b>35 394 557 629</b>	<b>35 328 322 264</b>
Créances sur les établissements de crédit	35 204 349 076	35 204 349 076
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat		
Location simple		
Immobilisations		
Autres actifs et comptes de régularisation	190 208 553	123 973 188
<b>Postes du passif</b>	<b>34 822 127 810</b>	<b>21 958 869 802</b>
Dettes envers les établissements de crédit	44 827 149	44 827 149
Opérations avec la clientèle		-
Dettes représentées par un titre	34 615 412 809	21 806 348 826
Autres passifs et comptes de régularisation	161 887 852	107 693 827
Provisions et subventions d'investissement		
Dettes subordonnées		
<b>Postes du hors bilan</b>	<b>39 332 057 694</b>	<b>39 332 057 694</b>
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements reçus d'établissement de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements sur titres</b>		
Opérations en devises		
Engagements sur instruments financiers à terme		
Autres engagements		
Engagements douteux		
<b>Autres engagements</b>		
Autres engagements donnés		
Autres engagements recus	39 332 057 694	39 332 057 694
<b>Postes du compte de résultat</b>		
Intérêts et produits assimilés	198 193 601	184 196 738
Revenus des titres à revenu variable		
Produits de commissions		

Intérêts et charges assimilées	(167 218 220)	(90 437 428)
Charges de commissions		
Autres charges d'exploitation bancaires	(4 248)	(886)
Autres frais administratifs	( 6 070 000)	(3 819 439)

Honoraire Des Commissaires Aux Comptes

**Note 18**

---

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 30.06.2019, s'élève à :

DELOITTE & ASSOCIES	:	12 350 euro	HT
ERNST & YOUNG	:	12 350 euro	HT

## Tableau Des Flux De Tresorerie

### Note 19

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Résultat de l'exercice	16 858	31 607
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit		
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement		
Dotations nettes aux provisions/crédit		
Gains nets sur la cession d'immobilisations		
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	8 953	23 473
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	(2 585 729)	(2 048 348)
Flux de trésorerie sur titres de placement		
Flux de trésorerie sur titres d'investissement		
Flux sur autres actifs	(179)	(147)
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	(1 615 525)	1 517 592
Emissions nettes d'emprunts		
Flux sur autres passifs	4 577	5 322
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation</b>	<b>(4 171 046)</b>	<b>(470 500)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Flux liés à la cession de :	-	
- Actifs financiers	-	
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	
Décaissements pour l'acquisition de :	-	
- Actifs financiers	-	
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-	
Flux net provenant d'autres activités d'investissement	-	
<b>Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement</b>	<b>-</b>	
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions	-	
Dividendes versés	-	
Emissions nettes de dettes subordonnées	-	
Autres	2 537 107	2 011 751
<b>Trésorerie nette due aux activités de financement</b>	<b>2 537 107</b>	<b>2 011 751</b>
<b>TOTAL ACTIVITES</b>	<b>(1 633 939)</b>	<b>1 541 252</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		
Trésorerie à l'ouverture	1 700 640	159 388
Trésorerie à la clôture	66 701	1 700 640
<b>Net</b>	<b>(1 633 939)</b>	<b>1 541 252</b>
Caisse et banques centrales	15	4
Opérations à vue avec les établissements de crédit	66 685	1 700 636
<b>TOTAL</b>	<b>66 701</b>	<b>1 700 640</b>

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des activités d'investissement et des activités de financement entre deux exercices financiers.

Les activités de financement représentent les Emprunts Obligataires.

Le TFT a été établi conformément aux règles applicables au règlement 2014-07 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française.

## **4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

---

**DELOITTE & ASSOCIES**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense  
S.A. au capital de € 1.723.040  
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Société Générale SFH**

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires de la Société Générale SFH,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société SG SFH, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris-La Défense, le 27 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Marjorie Blanc-Lourme

Guillaume Mabile

## 5. LISTE DES OBLIGATIONS DE FINANCEMENT DE L'HABITAT EN VIE AU 30 JUIN 2019

ISIN	Série	Devise	Encours	Date d'émission	Date de maturité	Date de maturité étendue	Type de taux d'intérêt	Taux
FR0013429362	92	EUR	500 000 000,00	27-06-2019	27-06-2027	27-06-2028	Fixe	0,2800 %
FR0013429354	91	EUR	500 000 000,00	27-06-2019	27-06-2026	27-06-2027	Fixe	0,1600 %
FR0013429347	90	EUR	500 000 000,00	27-06-2019	27-06-2025	27-06-2026	Fixe	0,0300 %
FR0013429339	89	EUR	500 000 000,00	27-06-2019	27-06-2023	27-06-2024	Fixe	0,0000 %
FR0013429313	88	EUR	500 000 000,00	27-06-2019	27-06-2022	27-06-2023	Fixe	0,0000 %
	87	EUR	100 000 000,00	18-04-2019	18-04-2024	18-04-2025	Fixe	0,1400 %
FR0013408390	86	EUR	1 500 000 000,00	14-03-2019	14-09-2029	14-09-2030	Fixe	1,0600 %
FR0013398831	85	EUR	1 000 000 000,00	29-01-2019	29-01-2027	29-01-2028	Fixe	0,7500 %
FR0013387784	84	EUR	500 000 000,00	19-12-2018	19-12-2028	19-12-2029	Fixe	1,1600 %
FR0013387776	83	EUR	500 000 000,00	19-12-2018	19-12-2023	19-12-2024	Fixe	0,4200 %
FR0013383585	82	EUR	750 000 000,00	30-11-2018	30-01-2025	30-01-2026	Fixe	0,5000 %
FR0013358496	81	EUR	750 000 000,00	11-09-2018	11-09-2023	11-09-2024	Fixe	0,2500 %
FR0013349685	79	EUR	750 000 000,00	17-07-2018	17-03-2026	17-03-2027	Fixe	0,6900 %
FR0013349719	77	EUR	500 000 000,00	17-07-2018	17-07-2024	17-07-2025	Fixe	0,4100 %
FR0013349776	76	EUR	500 000 000,00	17-07-2018	17-07-2022	17-07-2023	Fixe	0,0600 %
FR0013349750	75	EUR	500 000 000,00	17-07-2018	17-07-2021	17-07-2022	Fixe	0,0000 %
FR0013345048	74	EUR	750 000 000,00	28-06-2018	28-01-2026	28-01-2027	Fixe	0,5000 %
FR0013310240	73	EUR	750 000 000,00	19-01-2018	19-01-2028	19-01-2029	Fixe	0,7500 %
FR0013304334	72	EUR	250 000 000,00	19-12-2017	19-12-2028	19-12-2029	Fixe	1,0100 %
FR0013304359	71	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2025	19-12-2026	Fixe	0,5600 %
FR0013304565	70	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2024	19-12-2025	Fixe	0,4000 %
FR0013304383	68	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2020	19-12-2021	Fixe	0,0000 %
FR0013304417	67	EUR	500 000 000,00	19-12-2017	19-12-2019	19-12-2020	Fixe	0,0000 %
FR0013287299	65	EUR	1 000 000 000,00	18-10-2017	18-10-2027	18-10-2028	Fixe	0,7500 %
FR0013262771	63	EUR	500 000 000,00	23-06-2017	23-06-2022	23-06-2023	Fixe	0,0970 %
FR0013262755	62	EUR	500 000 000,00	23-06-2017	23-06-2021	23-06-2022	Fixe	0,0000 %
FR0013259413	61	EUR	750 000 000,00	02-06-2017	02-06-2025	02-06-2026	Fixe	0,5000 %
FR0013232071	60	EUR	750 000 000,00	23-01-2017	23-01-2024	23-01-2025	Fixe	0,2500 %
FR0013215571	59	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2026	27-10-2027	Fixe	0,4810 %
FR0013215589	58	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2025	27-10-2026	Fixe	0,3560 %
FR0013215563	57	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2024	27-10-2025	Fixe	0,2230 %
FR0013215597	56	EUR	250 000 000,00	27-10-2016	27-10-2023	27-10-2024	Fixe	0,0890 %
FR0013215555	55	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2020	27-10-2021	Fixe	0,0000 %
FR0013215530	54	EUR	500 000 000,00	27-10-2016	27-10-2019	27-10-2020	Fixe	0,0000 %
FR0013184231	53	EUR	1 500 000 000,00	24-06-2016	24-06-2031	24-06-2032	Fixe	1,1500 %
FR0013135233	52	EUR	500 000 000,00	15-03-2016	15-03-2021	15-03-2022	Fixe	0,0000 %
FR0013094869	51	EUR	750 000 000,00	20-01-2016	20-01-2023	20-01-2024	Fixe	0,5000 %
FR0013058930	50	EUR	250 000 000,00	27-11-2015	27-11-2023	27-11-2024	Fixe	0,7500 %
FR0012951960	49	EUR	500 000 000,00	21-09-2015	21-09-2022	21-09-2023	Fixe	0,5000 %
FR0012843118	48	EUR	1 000 000 000,00	17-07-2015	17-07-2030	17-07-2031	Fixe	1,8500 %
FR0012698009	46	EUR	400 000 000,00	06-05-2015	01-08-2021	01-08-2022	Fixe	0,1000 %
FR0012697985	45	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	26-10-2028	26-10-2029	Fixe	0,5700 %
FR0012697977	44	EUR	910 000 000,00	06-05-2015	26-10-2028	26-10-2029	Fixe	0,5700 %
FR0012697969	43	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-09-2027	27-09-2028	Fixe	0,5000 %
FR0012697951	42	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-09-2027	27-09-2028	Fixe	0,5000 %
FR0012697944	41	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	26-08-2026	26-08-2027	Fixe	0,4300 %
FR0012697936	40	EUR	250 000 000,00	06-05-2015	26-08-2026	26-08-2027	Fixe	0,4300 %
FR0012697928	39	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	28-07-2025	28-07-2026	Fixe	0,3600 %
FR0012697894	36	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-02-2029	27-02-2030	Fixe	0,5900 %
FR0012697886	35	EUR	500 000 000,00	06-05-2015	27-02-2029	27-02-2030	Fixe	0,5900 %
FR0012562999	33	EUR	500 000 000,00	27-02-2015	27-02-2020	27-02-2021	Fixe	0,1250 %
FR0011859495	32	EUR	750 000 000,00	29-04-2014	29-04-2024	29-04-2024	Fixe	2,0000 %
FR0011644392	31	EUR	1 000 000 000,00	05-12-2013	05-01-2021	05-01-2021	Fixe	1,6250 %
FR0011519933	30	EUR	90 000 000,00	19-06-2013	19-06-2028	19-06-2028	Variable	Euribor 3M +48 bps
FR0011431014	29	EUR	1 000 000 000,00	05-03-2013	05-03-2020	05-03-2020	Fixe	1,7500 %
FR0011291335	20	EUR	500 000 000,00	26-07-2012	26-04-2023	26-04-2024	Variable	Euribor 3M +119 bps
FR0011180017	12	EUR	1 250 000 000,00	18-01-2012	18-01-2022	18-01-2022	Fixe	4,0000 %
<b>TOTAL</b>		<b>EUR</b>	<b>34 500 000 000,00</b>					

Le régime juridique de ces obligations relève du droit français.

Il appartient aux porteurs d'OFH de déterminer l'éligibilité de ces obligations à leur ratio LCR selon les critères définis dans le Règlement Délégué (UE) 2015/61 relatif au LCR du 10 octobre 2014.

## 6. GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISES

---

### Tableau des acronymes

Acronyme	Définition
CRD IV	Capital Requirement Directive IV
CRR	Capital Requirement Regulation
LCR	Liquidity Coverage Ratio
OFH	Obligation de Financement de l'Habitat
PPI	Prêt Personnel Immobilier
SFH	Société de Financement de l'Habitat

### Glossaire

**Asset Cover Test :** ratio entre l'encours des prêts immobiliers résidentiels transférés à titre de garantie et le montant des avances faites au titre du contrat de prêt entre Société Générale SFH et Société Générale.

**Collatéral :** actif transférable ou garantie apportée, servant de sûreté au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

**Covered Bond :** Obligation sécurisée par du Collatéral bénéficiant d'un privilège légal destiné à garantir le remboursement des titres souscrits par les porteurs.

**CRD IV/CRR :** la directive 2013/36/UE (CRD IV) et le règlement (UE) no 575/2013 (CRR).

**Emission retained :** émission souscrite par SOCIETE GENERALE.

**Notation :** évaluation, par une agence de notation financière (Moody's ou Fitch Ratings pour Société Générale SFH), du risque de solvabilité financière d'un émetteur ou d'une opération donnée (Covered Bonds).

**Obligation de financement de l'habitat :** Obligation émise par des sociétés de financement de l'habitat et bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier afin de financer des opérations mentionnées à l'article L.513-29 du Code monétaire et financier.

**Obligation :** une obligation est une fraction d'un emprunt, émis sous la forme d'un titre, qui est négociable et qui, dans une même émission, confère les mêmes droits de créance sur l'émetteur pour une même valeur nominale.

**Obligation « hard bullet » :** Obligation dont la maturité ne peut pas être étendue ni anticipée.

**Obligation « soft bullet »** : Obligation dont la maturité initiale peut être étendue dans des conditions contractuellement définies par les termes et conditions de l'émission considérée.

**Prematurity test** : mécanisme de protection contre le risque de liquidité requis par les agences de notation dont l'activation est dépendante de la notation court terme de la banque sponsor de l'émetteur. Il s'agit d'une réserve en liquidité constituée par l'émetteur.

**Ratio de couverture** : ratio réglementaire défini à l'article L.513-12 du Code monétaire et financier. Il correspond au rapport du total des éléments d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant après pondération, y compris les valeurs de remplacement, sur le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L.513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées).

**Ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio)** : ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les établissements de crédit à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

**Risque de crédit** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de l'établissement de crédit, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers.

**Risque de liquidité** : risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou à ses besoins de collatéral dans le cadre des appels de marge au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

**Risque opérationnel (y compris le risque comptable et environnemental)** : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

**Risque structurel de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

**Risque de transformation** : apparaît dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est différente. On parle de transformation quand les actifs ont une maturité plus longue que les passifs et d'anti-transformation dès lors que des actifs sont financés par des ressources dont la maturité est plus longue.

**Taux de surdimensionnement** : est calculé comme le rapport de l'encours des actifs apportés à titre de garantie sur l'encours d'Obligations de Financement de l'Habitat. Il permet de couvrir le risque de crédit pris par les investisseurs d'OFH.

## **7. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

---

### **7.1. Responsable du rapport financier semestriel**

M. Vincent ROBILLARD, Directeur Général Délégué de Société Générale SFH

### **7.2. Attestation du Responsable**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Puteaux, le 30 septembre 2019

**Le Directeur Général Délégué**

**M. Vincent ROBILLARD**